

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-474/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1973 et promotion au titre de l'année 1973, du personnel des cadres territoriaux.

n° 74-474/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1973, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial du Service de la Santé publique dont les noms suivent : A) Cadre des infirmiers diplômés d'Etat et assimilés. Pour assimilé principal, 1er échelon : Wahib Aref Bourhan, pour compter du 1° janvier 1973 (Service d'Hygiène). B) Cadre des infirmiers. Pour infirmiers de classe exceptionnelle. Ahmed Moussa Omar, pour compter du 1° juillet 1973 (Santé). Toussaint Jean Yonis, pour compter du 1* janvier 1973 - (Santé). Moussa Sougué Guedi, pour compter du 17 mai 1973 (Santé). C) Cadre des agents d'exploitation qualifiés (Service médical). Pour agent d'exploitation qualifié principal. 1° échelon : Ali Elmi Yonis, pour compter du 1° juillet 1973 (Service détaché auprès de l'Office du Développement et du Tourisme). Pour agents d'exploitation qualifiés de 1^{re} classe, 1^{er} échelon : Deberkalé Ahmed Abdou, pour compter du 1° décembre 1973 (Santé). Mohamed Abdallah Saleh, pour compter du 1^{er} juillet 1973, avec ancienneté conservée de 5 ans 6 mois (Santé). Pour agent d'exploitation de 2° classe, 1° échelon : Kaled Mohamed Saïd, pour compter du 1° juin 1973 (Santé (Service général) Pour agents d'exploitation qualifiés principaux, 1° échelon Aden Dayane Guiré, pour compter du 1° janvier 1973 (Santé Kereh Ahmed Ali, pour compter du 1° janvier 1973 (Santé) Pour agents d'exploitation qualifiés de 1° classe, 1er échelon Abdi Aoualé Adoua, pour compter du 1° janvier 1973 (Santé) Abdi Houssein Doualé, pour compter du 1° janvier (Santé). Moussa Chirdon Guiré, pour compter du 1° janvier (Santé). Pour agent d'exploitation qualifié de 2° classe, 1^{er} échelon Ali Darar Miguil, pour compter du 1er décembre 1973 (Santé) D) Cadre des agents d'exploitation. Pour agent d'exploitation de classe exceptionnelle. Mohamed Ali I Ahmed, pour compter du 1er janvier 1973 (Santé). Pour agents d'exploitation principaux, 1er échelon : Ali Mohamed Hassan II, pour compter du 1er janvier 1973 (Santé). Hassan Houmed Hassan, pour compter du 1er janvier 1973 (Santé). Houmed Abdoulkarim Cheheïm, pour compter du 1er janvier 1973 (Santé). A – CADRE DES INFIRMIERS DIPLOMES D'ETAT ASSIMILES Wahib Aref Bourhan.....1er cl – 3° éch. Ppal

- 1er éch. 1-1-73 Hygiène B- CADRE DES INFIRMIERS Ahmed Moussa Omar..... Ppal
- 3° éch. CL except. 1-7-73 sante Toussaint Jean Yonis.....Ppal
- 3° éch. CL except.1-1-73 sante Moussa Sougué Guedi.....1er cl – 3° éch. Cl excert. 17-5-73 sante

- C – CADRE DES AGENTS D'EXPLOITATION QUALIFIES (service médical) Ali elimi yonis.....1er cl
- 3° éch. Ppal
 - 1er éch.1-7-73 dét. O. D. T. Abeberkalé Ahmed Abdou.....2e cl – 3° Se 1° ch – 1° éch. 1-7-73 sante Mohamed Abdallah Saleh.....2e cl – 3° èche 1° ch – 1° éch. 1-12-73 sante Kaled Mohamed Saïd.....3e cl – 3e èche . 2° cl
 - 1° éch. 1-6-73 sante Aden Dayane Guiré1er cl – 3e éch. à Ppal
 - 1° éch. 1-1-73 sante Kereh Ahmed Ali1er cl
 - 3e éch. Ppal
 - 1° éch. 1-1-73 sante Abdi Aoualé Adoua2e cl – 3e éch. 1 cl 17 éch. 1-1-73 sante Abdi Houssein Doualé.....2e cl – 3e éch. 1 cl 17 éch. 1-1-73 sante Moussa Chirdon Guiré.....2e cl – 3e éch. 1 cl 17 éch. 1-1-73 sante Ali Darar Miguil2e cl – 3° éh 1° cl – 1er éch. 1-12-73 sante D – CADRE DES AGENTS D'EXPLOITATION Mohamed Ali Ahmed HassanPpal. -3e éch. CL except. 1-1-73 sante Ali Mohamed Hassan1er cl – 3e éch. Ppal
 - 1er éch.1-1-73 Hassan Houmed Hassan1er cl – 3e éch. Ppal
 - 1er éch. .1-1-73 Ahmed Abdoulkarim Cheheim.....1er cl – 3e éch. Ppal
 - 1er éch. .1-1-73 C) Cadre des agents d'hospitalisation. Pour agents d'hospitalisation de classe exceptionnelle : Hachi Abdi Elabé, pour compter, du 1° juillet 1973 (santé) : Ibrahim Mohamed Omar, pour compter du 1° janvier 1973 (santé). Pour agents d'hospitalisation principaux – 1° échelon : Ali Mohamed Ali, pour compter du 1° janvier 1973 (santé) Ahmed Food Roblé, pour compter du 1° janvier 1973 (santé) Hersi Farah Gaslé, pour compter du 1% janvier 1973 (santé) Mme Adjabo Bouh Waisse, pour compter du 13 octobre 1973 (santé) MmeAmina Djama Ali, pour compter du 1er juin 1973 (santé) MmeAmina Ibrahim Warsama, pour compter du 1er janvier 1973 (santé) Pour agent d'hospitalisation de 1° classe – 1° échelon : Mme Fatouma Ali Abdoul. pour compter du 1° mai 1973 (santé)

Art. 2

Sont promus pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du corps du service de la Santé publique dont les noms suivent : E – CADRE DES AGENTS D'HOSPITALISATION Abdi Elabè.....Ppal

-
- 3° éch. a Cl. except.1-7-73 sante Mohamed Omar.....Ppal
 - 3° éch. a Cl. except.1-7-73 sante Mohamed Ali.....1er cl
 - 3° éch. Ppal
 - 1er éch.1-7-73 sante food Roblè.....1er cl
 - 3° éch. Ppal
 - 1er éch.1-7-73 sante Farah Gaslè1er cl
 - 3° éch. Ppal
 - 1er éch.1-7-73 sante gabobe bouh waise1er cl
 - 3° éch. Ppal
 - 1er éch. 13-10-73 sante Madina Djama Ali.....1er cl
 - 3° éch. Ppal

- 1er éch. 1-6-73 sante Madina Ibrahim Warsam1er cl
- 3° éch. Ppal
- 1er éch. 1-1-73 sante Fatouma Ali Abdoula1er cl
- 3° éch. Ppal
- 1er éch. 1-5-73 sante